Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général LLCER + SES, veuillez visiter :
bac-llcer-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Sciences économiques et sociales

Session 2022 • Polynésie • Jour 1

Code sujet **22-SESJ1PO1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Exercice 1 — Dissertation : les échanges internationaux
1 réponses • sujet p. 2–4

Exercice 2 – Sujet A — Épreuve composée : politique européenne de concurrence, innovation et action collective
4 réponses • sujet p. 5–9

Exercice 2 – Sujet B — Épreuve composée : progrès technique, espace social, qualité des emplois et action collective
4 réponses • sujet p. 10–13

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Exercice 1

None points

Dissertation : les échanges internationaux

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4

> Comment peut-on expliquer les échanges internationaux ?

Démarche. Il faut expliquer les principales logiques économiques qui conduisent les pays à échanger, puis montrer qu’elles se combinent : différences de ressources et de coûts, spécialisation, échanges de produits différenciés et organisation internationale de la production. Les documents permettent d’illustrer ces mécanismes à partir des importations chinoises de produits primaires, de la spécialisation commerciale de la France, du textile et des principaux partenaires français. Les données doivent être interprétées avec précision : un solde commercial indique la différence entre les exportations et les importations, tandis que des échanges importants dans les deux sens ne signifient pas nécessairement un solde positif.

Problématique possible : comment les différences entre pays et les stratégies des entreprises et des consommateurs conduisent-elles aux échanges internationaux, y compris entre économies proches et pour des produits appartenant à un même secteur ?

Plan retenu : 1. Les échanges s’expliquent par les différences de ressources et les avantages comparatifs, qui favorisent la spécialisation. 2. Ils s’expliquent aussi par la différenciation des produits, les économies d’échelle et la fragmentation internationale de la production.

RÉPONSE À RETENIR

Les échanges internationaux désignent les échanges de biens et de services entre pays. Ils se sont développés avec l'ouverture des économies et l'internationalisation des activités des entreprises. Ils ne s'expliquent pas uniquement par le fait que certains pays produisent ce que d'autres ne peuvent pas produire : des économies aux niveaux de développement proches échangent aussi des produits comparables. On peut donc se demander comment les différences entre pays et les stratégies des entreprises et des consommateurs conduisent aux échanges internationaux. Ceux-ci résultent d'abord des différences de ressources et des avantages comparatifs, qui encouragent la spécialisation ; ils s'expliquent également par la différenciation des produits, les économies d'échelle et l'organisation internationale de la production.

1. Les différences entre pays favorisent la spécialisation et les échanges. Les pays ne disposent pas des mêmes ressources naturelles, de la même quantité de facteurs de production, ni des mêmes techniques et compétences. Il peut donc être plus avantageux pour chacun de se spécialiser dans les productions pour lesquelles il possède un avantage comparatif, c'est-à-dire celles dont le coût relatif est le plus faible par rapport à ses autres productions. Même lorsqu'un pays est moins productif dans toutes les activités, il peut avoir intérêt à se spécialiser dans celles où son désavantage relatif est le moins important. Les échanges permettent alors à chaque pays d'obtenir, par les importations, des biens qu'il produirait à un coût relatif plus élevé, et d'exporter les productions dans lesquelles il est relativement plus efficace.

La spécialisation peut être liée aux dotations en facteurs de production : un pays relativement abondant en travail peu qualifié peut développer des productions qui en utilisent beaucoup, tandis qu'un pays riche en capital, en travail qualifié ou en technologies peut se spécialiser davantage dans des productions intensives en ces facteurs. Elle peut aussi découler des ressources naturelles disponibles. Le document 1 illustre cette dernière logique : l'industrialisation et la hausse du niveau de vie en Chine accroissent la demande de produits primaires, notamment d'énergie et de matières premières. La Chine représente 16,3 % des importations mondiales de produits primaires et est devenue le premier importateur de charbon et de minerai de fer ; en 2017, ses importations de pétrole ont dépassé celles des États-Unis. Les pays producteurs exportent ces ressources vers la Chine, tandis que celle-ci leur vend d'autres biens et services. Le document indique qu'en 2016 la Chine absorbait un quart des exportations du Pérou et du Brésil, 30 % de celles de l'Australie et du Chili, et 38 % de celles du Gabon. Ces chiffres montrent l'importance des débouchés chinois pour ces producteurs, sans suffire à établir à eux seuls que leurs économies dépendent exclusivement de ce marché.

Le document 2 donne une autre illustration de la spécialisation commerciale française. Il présente la contribution de différentes catégories au solde commercial : une contribution positive signifie que la catégorie améliore ce solde, tandis qu'une contribution négative le dégrade. Ainsi, en 1967, les biens manufacturés contribuent positivement à hauteur de 40 euros pour 1 000 euros de la somme des importations et des exportations, alors que les biens primaires y contribuent négativement à hauteur de 55 euros. Sur l'ensemble de la période représentée, les produits primaires ont une contribution négative. Les biens manufacturés, dont la contribution était fortement positive au début de la période, se rapprochent ensuite de zéro et sont négatifs certaines années. Les services contribuent positivement pendant une grande partie de la période. Ces évolutions décrivent la composition des échanges et les spécialisations françaises ; elles ne permettent pas, à elles seules, d'attribuer ces changements à une cause unique.

2. Des économies proches échangent aussi des produits différenciés et organisent la production à l'échelle internationale. Les échanges ne sont pas uniquement des échanges entre secteurs différents, par exemple des matières premières contre des produits manufacturés. Des pays ayant des

niveaux de développement proches peuvent simultanément importer et exporter des biens d'un même secteur. C'est le commerce intra-branche. Il s'explique notamment par la différenciation des produits : les entreprises proposent des variétés, des gammes ou des qualités différentes, et les consommateurs peuvent souhaiter accéder à un choix plus large. Les économies d'échelle jouent également un rôle : en produisant à plus grande échelle pour plusieurs marchés, une entreprise peut répartir ses coûts fixes sur davantage d'unités et réduire son coût moyen. La spécialisation entre entreprises et l'échange de leurs productions peuvent alors être avantageux, même entre pays disposant de ressources comparables.

Le document 3 montre qu'en 2015 la France participe à des échanges dans les deux sens dans le secteur textile. Elle importe 36,5 milliards d'euros de produits textiles et en exporte 22,0 milliards : ses exportations sont donc importantes, même si elles sont inférieures aux importations et que le solde du secteur est déficitaire de 14,5 milliards d'euros, car 22,0 − 36,5 = −14,5. Les échanges concernent plusieurs catégories : la France importe notamment 20,5 milliards d'euros de produits de l'habillement et en exporte 9,5 milliards ; pour les produits en cuir et chaussures, elle importe 9,9 milliards et en exporte 8,6 milliards. Ces flux simultanés sont compatibles avec une spécialisation dans certaines variétés ou gammes et avec des choix de production et de localisation différents selon les produits. Les données indiquent aussi que 20,3 milliards d'euros d'importations viennent d'Asie, contre 4,5 milliards d'exportations vers l'Asie, tandis que les échanges avec l'Union européenne atteignent 11,2 milliards d'importations et 12,1 milliards d'exportations. Cela illustre l'importance des échanges sectoriels avec plusieurs espaces économiques, mais ne permet pas de conclure que toutes les entreprises échangent les mêmes produits dans les deux sens.

Un autre mécanisme est la fragmentation internationale de la chaîne de valeur : les différentes étapes de la conception, de la fabrication et de la commercialisation d'un produit peuvent être réparties entre plusieurs pays. Les entreprises localisent certaines étapes là où elles trouvent les coûts, les compétences, les fournisseurs ou les infrastructures qui leur conviennent, puis échangent les composants et les produits entre ces pays. La production d'un bien final peut ainsi mobiliser des importations intermédiaires avant d'être exportée. Le document 1 mentionne par ailleurs les investissements chinois dans les secteurs miniers et les infrastructures de transport afin de sécuriser les approvisionnements. Les infrastructures facilitent matériellement les échanges, tandis que les investissements peuvent renforcer les liens économiques entre les territoires concernés.

Enfin, les échanges sont souvent particulièrement intenses entre partenaires proches et intégrés économiquement, en raison notamment de la proximité géographique, de coûts de transport plus faibles et de relations commerciales établies. Le document 4 montre qu'en 2018 l'Allemagne est le premier partenaire cité de la France, à la fois pour les importations — 85,5 milliards d'euros — et pour les exportations — 69,8 milliards. Les échanges avec l'Italie, la Belgique et l'Espagne sont également importants. Le fait que la France importe et exporte des biens avec les mêmes partenaires est cohérent avec des échanges de produits différenciés et avec l'intégration des économies européennes. Toutefois, ces montants décrivent des flux et ne démontrent pas, à eux seuls, que la proximité est l'unique cause de leur importance.

En conclusion, les échanges internationaux s'expliquent d'abord par les différences de ressources, de facteurs de production et de coûts relatifs, qui incitent les pays à se spécialiser et à importer les biens qu'ils produisent moins avantageusement. Mais ils ne se réduisent pas à des échanges entre productions très différentes : la diversité des produits, les économies d'échelle, la proximité des marchés et la fragmentation de la production conduisent aussi des économies proches à importer et exporter des biens d'un même secteur. Les documents montrent ainsi des mécanismes complémentaires, depuis les importations chinoises de ressources naturelles jusqu'aux échanges français de produits textiles et avec ses partenaires européens.

Exercice 2 – Sujet A

20 points

Épreuve composée : politique européenne de concurrence, innovation et action collective

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question Question

Sujet p. 5

> Quels sont les objectifs de la politique européenne de concurrence ?

Il faut distinguer les objectifs de la politique européenne de concurrence de ses instruments. Elle vise à garantir le bon fonctionnement du marché intérieur en empêchant que les entreprises ou les États ne faussent la concurrence.

Il ne s'agit pas de protéger chaque entreprise de ses concurrents, mais de préserver une concurrence effective. La pression concurrentielle incite les entreprises à améliorer leur efficacité, à innover et à proposer des prix, une qualité et une diversité de produits avantageux pour les consommateurs.

RÉPONSE À RETENIR

La politique européenne de concurrence a pour objectif de préserver une concurrence effective au sein du marché intérieur et d'éviter les pratiques qui la faussent. Elle lutte notamment contre les ententes entre entreprises, qui peuvent maintenir artificiellement des prix élevés ou se répartir les marchés, et contre l'abus de position dominante, par lequel une entreprise puissante peut écarter ses concurrents ou imposer des conditions défavorables. Elle contrôle également les concentrations afin d'éviter qu'une fusion ne réduise excessivement la concurrence et encadre les aides accordées par les États aux entreprises lorsqu'elles risquent de créer des avantages injustifiés.

En maintenant la pression concurrentielle, cette politique favorise l'efficacité, l'innovation et l'entrée de nouveaux concurrents. Elle cherche ainsi à bénéficier aux consommateurs grâce à des prix plus compétitifs, à une offre plus diversifiée et à une meilleure qualité, tout en contribuant au bon fonctionnement du marché intérieur européen.

Deuxième partie : Étude d'un document

Question 1.

Sujet p. 6

> À l'aide du document, vous présenterez, pour les dépôts de brevets du secteur de l'énergie éolienne, la valeur du taux de croissance (donnée soulignée) et son évolution entre les deux périodes.

Je relève dans le tableau la ligne « Énergie éolienne » et compare les deux colonnes, correspondant aux périodes 1975-2005 et 2006-2011. Le taux de croissance annuel moyen est exprimé en pourcentage. Pour décrire son évolution, je calcule la différence entre les deux taux en points de pourcentage, puis je peux comparer leur rapport.

RÉPONSE À RETENIR

Pour les dépôts mondiaux de demandes de brevet dans le secteur de l'énergie éolienne, le taux de croissance annuel moyen est de 27 % sur la période 2006-2011, contre 9 % sur la période 1975-2005. Il augmente donc de 18 points de pourcentage, car $27 - 9 = 18$, et il est trois fois plus élevé sur la seconde période, car $27/9 = 3$. Il s'agit d'une comparaison des taux de croissance annuels moyens, et non du nombre de brevets déposés.

Question 2.

Sujet p. 6

> À l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez que l'innovation peut aider à repousser les limites écologiques de la croissance dans le secteur de l'énergie.

Il faut expliquer par quels mécanismes l'innovation dans le secteur de l'énergie peut réduire les pressions écologiques associées à la croissance, tout en interprétant prudemment le document : celui-ci porte sur la croissance des demandes de brevets, indicateur d'activité inventive, et non sur une baisse mesurée des émissions ou de la consommation de ressources.

Les innovations peuvent améliorer l'efficacité énergétique, développer des sources renouvelables et faciliter leur intégration au système électrique. Leurs effets écologiques dépendent toutefois de leur diffusion et de leurs conditions d'utilisation. Un effet rebond peut atténuer les économies attendues si la baisse du coût d'usage entraîne une hausse de la consommation.

RÉPONSE À RETENIR

La croissance économique augmente souvent les besoins en énergie et peut donc accroître l'épuisement des ressources non renouvelables, les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions. L'innovation peut contribuer à repousser ces limites écologiques en permettant de produire davantage de richesses avec moins d'énergie ou en substituant des énergies renouvelables aux énergies fossiles.

D'abord, les progrès techniques peuvent améliorer l'efficacité énergétique des équipements et des procédés de production : pour un même niveau de production ou de service, il faut alors moins d'énergie, ce qui peut réduire la consommation de ressources et les émissions associées. Ensuite, les innovations dans les énergies solaire et éolienne permettent de développer des moyens de production d'électricité renouvelables, qui émettent généralement moins de gaz à effet de serre en phase d'exploitation que les centrales utilisant des combustibles fossiles. Le stockage de l'électricité et des réseaux mieux pilotés peuvent également aider à intégrer une production renouvelable variable.

Le document témoigne d'une accélération des dépôts de demandes de brevet dans plusieurs technologies énergétiques. Entre 1975-2005 et 2006-2011, leur taux de croissance annuel moyen passe de 9 % à 27 % pour l'énergie éolienne, de 10 % à 33 % pour le solaire photovoltaïque et de 3 % à 24 % pour le solaire thermique. Cela indique que les dépôts de brevets dans ces secteurs progressent plus rapidement durant la seconde période. Toutefois, le document ne prouve pas à lui seul que les émissions ou la consommation d'énergie ont diminué : un brevet n'est pas nécessairement mis en œuvre, et l'effet dépend notamment de la diffusion des innovations et du mode de production de l'électricité remplacée.

Enfin, les gains d'efficacité peuvent être partiellement compensés par un effet rebond : si un service énergétique devient moins coûteux, les agents peuvent en consommer davantage. L'innovation peut donc aider à rendre la croissance moins dommageable pour l'environnement, mais elle ne suffit pas automatiquement à supprimer ses limites écologiques. Son effet dépend aussi des choix de production et de consommation ainsi que des politiques qui favorisent la diffusion des technologies moins polluantes.

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 7, 8, 9

> À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que l'action collective a connu de multiples transformations.

Démarche. L'action collective désigne l'action coordonnée d'individus qui se mobilisent autour d'un objectif commun. Pour montrer qu'elle s'est transformée, il faut examiner à la fois l'évolution de ses acteurs et de ses revendications, puis celle de ses formes et de ses modes d'organisation. Les documents permettent notamment de confronter le recul de la syndicalisation à la diversification des participations et des mobilisations, sans en déduire que l'une cause automatiquement l'autre.

Le document 1 est un graphique de la syndicalisation des salariés en France depuis 1949. Il montre une baisse de long terme : le taux est d'environ 30 % en 1949, puis atteint environ 20 % à la fin des années 1960 et au début des années 1970. Il diminue ensuite jusqu'à environ 10 % au début des années 1990. Les points disponibles plus récents restent proches de 10 à 11 %. Comme le précise le document, les enquêtes n'ont pas été menées à toutes les périodes : il faut donc éviter de présenter la courbe comme une série annuelle continue.

Le document 2 montre que les formes de participation des jeunes de 18 à 30 ans sont variées. En 2020, 47 % déclarent avoir signé une pétition ou défendu une cause sur internet, un blog ou un réseau social ; 40 % déclarent avoir donné de leur temps bénévolement ; 19 % avoir participé à une manifestation, une grève ou une occupation ; 11 % à une concertation publique ; 7 % avoir adhéré à un parti politique ou renouvelé leur adhésion ; et 18 % déclarent une autre forme de participation à la vie publique.

Le document 3 éclaire le renouvellement des causes et des groupes mobilisés : à partir de la fin des années 1970 et du début des années 1980 se développent des mouvements féministes, environnementalistes et antiracistes, qui portent des revendications d'émancipation. Il souligne aussi l'importance de la recherche de visibilité dans l'espace public et cite l'action d'Act'Up et d'Aides. Il faut cependant conserver la nuance du texte : moins de 5 % des manifestations font l'objet d'un article dans la presse nationale.

RÉPONSE À RETENIR

Introduction. L'action collective est une action coordonnée menée par plusieurs individus afin de défendre une revendication ou d'atteindre un objectif commun. Elle peut prendre des formes diverses, depuis l'adhésion à un syndicat ou la grève jusqu'à la pétition, à l'engagement associatif ou à la mobilisation sur internet. Depuis la seconde moitié du XXe siècle, ses acteurs, ses causes et ses répertoires d'action se sont transformés. Ces transformations signifient-elles que l'action collective a disparu ? On peut au contraire montrer qu'elle s'est diversifiée, même si certaines formes traditionnelles, notamment la syndicalisation, ont reculé.

Des acteurs et des revendications qui se diversifient. Une transformation majeure tient à la pluralité croissante des groupes mobilisés et des causes défendues. L'action collective a longtemps été fortement structurée par les conflits du travail et les organisations ouvrières, qui défendaient notamment les salaires et les conditions de travail. Or, à partir de la fin des années 1970 et du début des années 1980, se développent aussi, comme le rappelle le document 3, des mouvements féministes, environnementalistes et antiracistes. Leurs revendications portent notamment sur l'émancipation, l'autonomie, la reconnaissance et les droits. Cela ne signifie pas que les conflits du travail disparaissent, mais que d'autres enjeux et groupes prennent davantage de place dans l'espace public.

Le document 1 illustre une transformation de la place des syndicats parmi les salariés. La part des salariés syndiqués est d'environ 30 % en 1949, puis diminue dans l'ensemble au fil du temps. Elle se situe autour de 20 % à la fin des années 1960 et au début des années 1970, avant de décroître jusqu'à environ 10 % au début des années 1990. Les valeurs disponibles pour les années plus récentes restent proches de 10 à 11 %. Cette évolution indique un recul de l'adhésion syndicale mesurée par le graphique ; elle ne permet pas, à elle seule, de conclure que toute action collective aurait diminué. Le document précise en outre que les enquêtes n'ont pas été réalisées à certaines périodes.

Des formes et des répertoires d'action renouvelés. L'action collective ne se limite plus aux formes institutionnalisées ou aux mobilisations du monde du travail. La pétition, l'engagement associatif, la participation à une concertation publique ou la défense d'une cause sur les réseaux sociaux constituent aussi des moyens de participer à la vie collective. Ainsi, selon le document 2, en 2020, 47 % des jeunes de 18 à 30 ans déclarent avoir signé une pétition ou défendu une cause sur internet, un blog ou un réseau social. La même année, 40 % déclarent avoir donné de leur temps bénévolement, 19 % avoir participé à une manifestation, une grève ou une occupation, et 11 % à une concertation publique. Les données indiquent également que 7 % ont adhéré à un parti politique ou renouvelé leur adhésion, tandis que 18 % déclarent une autre forme de participation à la vie publique. Ces chiffres illustrent la coexistence de répertoires variés ; ils ne prouvent pas que les mêmes individus utilisent chacun d'eux ni que les formes numériques remplacent les autres.

Les mobilisations doivent également se rendre visibles pour faire connaître leurs revendications et tenter de les inscrire à l'agenda politique. Le document 3 explique que les minorités peuvent rechercher cette visibilité auprès des médias et des pouvoirs publics. Il cite la mobilisation des associations de lutte contre le sida Act'Up et Aides, qui a permis, à terme, la reconnaissance des groupes LGBT par l'État français et dans le discours public. Toutefois, l'accès aux médias reste inégal : le document indique que moins de 5 % des manifestations font l'objet d'un article dans la presse nationale. La capacité à se mobiliser ne garantit donc pas automatiquement la médiatisation ou la satisfaction des revendications.

Conclusion. L'action collective a connu de multiples transformations : les causes et les groupes mobilisés se sont diversifiés, tandis que les formes de participation se sont étendues aux associations, aux pétitions, aux concertations et aux mobilisations numériques. Le recul de la syndicalisation, visible

dans le document 1, ne signifie donc pas la disparition de l’action collective. Il témoigne plutôt d’une évolution de ses modalités, qui associent encore des formes anciennes, comme les manifestations et les grèves, à de nouveaux moyens d’expression et de mobilisation.

Exercice 2 – Sujet B

20 points

Épreuve composée : progrès technique, espace social, qualité des emplois et action collective

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question Question 1

Sujet p. 10

> Montrez que le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus.

Le progrès technique correspond à l'ensemble des innovations qui améliorent les produits ou les méthodes de production. Pour montrer qu'il peut engendrer des inégalités de revenus, il faut examiner ses effets sur la demande de travail et sur la répartition des gains qu'il procure.

- **Des effets différents selon les qualifications :** certaines technologies complètent le travail des salariés qualifiés, par exemple ceux qui conçoivent, programment ou supervisent les équipements. Si la demande de ces compétences augmente, leurs rémunérations peuvent progresser. À l'inverse, l'automatisation peut remplacer certaines tâches routinières : les salariés qui les effectuaient risquent alors de voir leurs possibilités d'emploi ou leur pouvoir de négociation salariale diminuer. Les revenus du travail peuvent donc évoluer différemment selon les qualifications.
- **Un partage inégal des gains de productivité :** l'innovation peut augmenter la production réalisée par salarié et accroître la valeur ajoutée. Si les gains de productivité sont davantage distribués aux détenteurs du capital sous forme de profits ou de dividendes qu'aux salariés sous forme de rémunérations, les revenus du capital augmentent relativement aux revenus du travail. Les salariés peuvent également bénéficier de ces gains de façon inégale selon leurs compétences et leur position dans l'entreprise.

Ces mécanismes peuvent élargir les écarts de revenus, mais leur ampleur dépend notamment de la formation, des institutions du marché du travail et du partage de la valeur ajoutée : l'augmentation des inégalités n'est donc pas automatique.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus parce qu'il accroît parfois la demande et la rémunération des travailleurs qualifiés tout en substituant des machines à certaines tâches routinières, et parce que les gains de productivité peuvent être répartis inégalement entre salariés et détenteurs du capital. Ces effets dépendent toutefois des qualifications, de la formation et du partage des gains.

Question Question 2

Sujet p. 10

> Présentez deux facteurs de structuration et de hiérarchisation de l'espace social.

L'espace social désigne la manière dont les individus et les groupes se situent les uns par rapport aux autres dans la société. Il est **structuré** par des caractéristiques qui différencient leurs positions et **hiérarchisé** lorsque ces positions donnent accès à des ressources inégales ou sont inégalement valorisées. Deux facteurs importants sont le revenu et la catégorie socioprofessionnelle.

1. **Le revenu :** il mesure les ressources économiques dont disposent les individus. Des revenus différents conditionnent notamment la consommation, l'accès au logement et la capacité d'épargne ; ils contribuent ainsi à distinguer et à hiérarchiser les conditions de vie.

2. **La catégorie socioprofessionnelle (PCS) :** elle classe les individus notamment selon leur profession, leur qualification, leur statut et leur position hiérarchique. Les cadres, les employés et les ouvriers occupent ainsi des positions professionnelles différentes, généralement associées à des revenus, à une autonomie au travail et à un prestige social inégaux.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le revenu et la catégorie socioprofessionnelle sont deux facteurs de structuration et de hiérarchisation de l'espace social. Le premier différencie les ressources économiques et les conditions de vie ; la seconde distingue notamment les individus selon leur profession, leur qualification, leur statut et leur position hiérarchique, caractéristiques qui sont souvent associées à des niveaux de revenu, d'autonomie et de prestige différents.

Question Question 3

Sujet p. 10

> Présentez deux descripteurs de la qualité des emplois.

La qualité d'un emploi est multidimensionnelle. Deux descripteurs possibles sont sa rémunération et sa stabilité.

1. **La rémunération :** le salaire et les éventuels compléments de rémunération indiquent les ressources procurées par l'emploi. À durée de travail comparable, une rémunération plus élevée contribue généralement davantage au revenu du salarié.
2. **La stabilité de l'emploi :** elle peut être appréciée à partir du type de contrat et du risque de perdre son emploi. Un contrat à durée indéterminée offre en principe une relation d'emploi plus stable qu'un contrat temporaire, même si la sécurité réelle dépend aussi de la situation de l'employeur et du secteur.

D'autres descripteurs pertinents sont les conditions de travail, le temps de travail, l'autonomie, les perspectives de carrière ou l'accès à la formation.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La rémunération et la stabilité sont deux descripteurs de la qualité des emplois. La première renseigne sur les ressources tirées de l'emploi ; la seconde peut être appréciée à partir du contrat et du risque de perdre son emploi. La qualité d'un emploi dépend aussi d'autres dimensions, comme les conditions de travail ou l'autonomie.

Deuxième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 11, 12, 13

> À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que l'action collective a connu de multiples transformations.

Démarche : le sujet invite à présenter les transformations des acteurs et des causes de l'action collective, ainsi que celles de ses formes et de ses moyens d'expression. Il faut exploiter les données sans confondre évolution de la syndicalisation et disparition de toute mobilisation, et sans généraliser à l'ensemble de la population les réponses concernant les seuls jeunes de 18 à 30 ans.

RÉPONSE À RETENIR

Introduction. L'action collective désigne l'action coordonnée de plusieurs individus qui cherchent à défendre des intérêts communs ou à faire reconnaître une cause. Elle peut prendre la forme d'une mobilisation syndicale, d'une association, d'une manifestation ou d'une campagne en ligne. Les documents montrent que ses acteurs, ses revendications et ses moyens d'action se sont diversifiés, sans que les formes anciennes aient nécessairement disparu. Comment rendre compte de ces transformations ?

Les acteurs et les revendications se sont diversifiés, tandis que la syndicalisation reculait. Les syndicats ont historiquement contribué à organiser les salariés autour de revendications liées notamment aux salaires et aux conditions de travail. Le document 1 montre une forte baisse de la syndicalisation en France : la part des salariés adhérant à un syndicat passe d'environ 30 % en 1949 à environ 10 % au début des années 1990. Dans les observations ultérieures présentées, elle reste proche de 10 %. Le document précise cependant que les enquêtes n'ont pas été menées à certaines périodes. Ce recul concerne l'adhésion syndicale mesurée par le document ; il ne permet pas de conclure à la disparition de l'action collective.

En effet, à partir de la fin des années 1970 et du début des années 1980, se développent aussi, selon le document 3, des « nouveaux mouvements sociaux », notamment féministes, environnementalistes et antiracistes. Les revendications se centrent alors davantage sur l'émancipation, la liberté, l'autonomie et la reconnaissance, sans que cela signifie que les conflits du travail cessent. Le document 3 illustre également le rôle d'associations : la mobilisation d'Act'Up et d'Aides dans la lutte contre le sida a contribué, à terme, à la reconnaissance des groupes LGBT par l'État français et dans le discours public. L'action collective ne se limite donc pas aux syndicats et aux revendications de classe : elle peut être portée par des associations et des groupes mobilisés autour de causes variées.

Les répertoires d'action se sont élargis et les différentes formes coexistent. Le document 2 décrit les pratiques déclarées par les jeunes de 18 à 30 ans au cours des douze mois précédant l'enquête. En 2020, 47 % déclarent avoir signé une pétition ou défendu une cause sur internet, un blog ou un réseau social ; 40 % déclarent avoir donné de leur temps bénévolement dans un groupe ou une association. Le numérique permet notamment de diffuser une cause et d'exprimer un soutien sans passer nécessairement par une organisation traditionnelle. Le document montre aussi que des formes plus classiques demeurent : en 2020, 19 % des jeunes déclarent avoir participé à une manifestation, une grève ou une occupation de lieu. La concertation publique concerne 11 % d'entre eux, tandis que 7 % déclarent avoir adhéré à un parti politique ou renouvelé leur adhésion. Ces pratiques ne sont pas exclusives les unes des autres : pétitions, bénévolat, manifestations et participation politique peuvent se compléter.

La série du document 2 indique que la part des jeunes déclarant avoir signé une pétition ou défendu une cause en ligne passe de 36 % en 2016 à 47 % en 2020, soit une hausse de 11 points de pourcentage. Cette évolution concerne les réponses des 18-30 ans à cette enquête ; elle ne suffit pas à démontrer que le numérique est la cause d'une transformation de l'action collective dans toute la population. De même, une participation ponctuelle en ligne ne signifie pas nécessairement un engagement durable.

La visibilité publique et la reconnaissance des causes constituent aussi des enjeux importants. Le document 3 souligne que les groupes minoritaires cherchent à faire connaître leurs revendications auprès des médias et des pouvoirs publics afin qu'elles soient inscrites à l'agenda politique. Les associations et les mobilisations peuvent ainsi contribuer à la reconnaissance d'une cause par les institutions. Mais l'accès à l'espace médiatique reste inégal : le document indique que moins de 5 % des manifestations font l'objet d'un article dans la presse nationale. Une mobilisation peut donc exister sans

obtenir une forte couverture médiatique. Les collectifs peuvent chercher à accroître leur visibilité en combinant manifestations, campagnes de communication, pétitions, action associative et démarches auprès des pouvoirs publics.

Conclusion. L'action collective a connu de multiples transformations. La syndicalisation a nettement reculé depuis 1949, tandis que les acteurs et les revendications se sont diversifiés, notamment avec les mouvements féministes, environnementalistes et antiracistes et les mobilisations associatives. Les pratiques déclarées par les jeunes montrent la coexistence de formes traditionnelles, comme la manifestation, et d'autres moyens, comme les pétitions en ligne et le bénévolat. Enfin, la recherche de visibilité et de reconnaissance institutionnelle est un enjeu important, même si les mobilisations n'accèdent pas toutes aux médias. Il s'agit donc d'une recomposition de l'action collective, plutôt que de sa disparition.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2022/spe-sciences-eco-sociales-2022-polynesie-1-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.